



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladies professionnelles

Question écrite n° 19899

Texte de la question

M. Pierre Morange souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les contaminations accidentelles de sages-femmes, d'infirmières et de chirurgiens par le virus du sida. Nombreuses sont en effet les microblessures de professionnels de santé qui peuvent se produire en cours d'intervention chirurgicale qui ne font pas l'objet d'une déclaration d'accident du travail. Lorsque le patient est séropositif, elles peuvent cependant avoir des conséquences désastreuses en contaminant un praticien hospitalier. Si le port d'une double paire de gants diminue considérablement le risque de contamination, le corps chirurgical est encore très peu sensibilisé à ce risque. Aussi, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière, et notamment s'il envisage de mettre en place des dépistages réguliers au profit des professionnels de santé concernés.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morange](#)

Circonscription : Yvelines (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19899

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2003, page 4425